



RAPPORT ANNUEL

2022-2023

Règlementer et rendre le Manitoba plus sécuritaire.

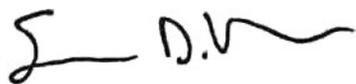
Le 31 août 2023

L'honorable Kelvin Goertzen
Ministre de la Justice et procureur-général
Salle 104, Palais législatif
450, av. Broadway
Winnipeg, MB R3C 0V8

Monsieur le ministre :

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (RAJC) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2023.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.



Stéphane D. Dorge
Président

Membres du conseil d'administration

Au 31 mars 2023

Stéphane D. Dorge
Président
Winnipeg

Rich Harries
Vice-président
Brandon

Sheila Atkinson
Membre
Brandon

**Joyce
Bateman**
Membre
Winnipeg

William Duff
Membre
Winnipeg

Peter Fuchs
Membre
Winnipeg

Sofia Mirza
Membre
Winnipeg

Stan Toews
Membre
Steinbach

Brad Zander
Membre
Winnipeg

Table des matières

Message du président.....	2
Message de la directrice générale et première dirigeante	4
À propos de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba	6
Aperçu opérationnel	13
Services commerciaux	13
Services communautaires	16
Services en matière de courses de chevaux	18
Responsabilité sociale	19
États financiers et autres renseignements connexes	
Responsabilités de la direction en matière de rapports financiers	23
Rapport du vérificateur indépendant	24
État de la situation financière.....	27
État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.....	28
État de l'évolution des actifs financiers net	29
État des flux de trésorerie	30
Notes afférentes aux états financiers	31

Les bureaux de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (la Régie) sont situés sur les territoires visés par les Traités 1, 2 et 5 et exercent leurs activités dans tous les territoires visés par le Traité au Manitoba. Ce sont les terres originelles des peuples Anishinaabeg, Cri, Oji-Cri, Dakota et Déné, et la patrie de la nation métisse. Nous reconnaissons également que notre eau provient de la Première nation Shoal Lake n° 40.

La Régie respecte l'histoire des Premières Nations à l'égard de la protection des terres et de l'eau, les premiers à ce faire, et nous reconnaissons en bénéficier tous aujourd'hui. Nous respectons les traités qui ont été conclus sur ces territoires, affirmons notre engagement en faveur de la réconciliation et nous nous efforcerons de garder l'esprit des traités au premier plan de nos préoccupations.

Message du président

Cette année marque le début de notre nouveau plan stratégique. L'an dernier, notre conseil d'administration a eu l'occasion stimulante de s'engager largement avec les parties prenantes, puis de se réunir pour voir comment la RAJC avait progressé au cours des quatre dernières années et ce que l'organisation cherche à accomplir. L'évolution des industries que nous réglementons, l'ajout des courses de chevaux à notre mandat et la conversion à une prestation de services numériques ont incité notre conseil à élaborer un plan qui promeut l'innovation tout en veillant à établir un équilibre en ce qui a trait à nos industries et en accordant la priorité à la sécurité publique.

Le plan stratégique 2022-2026, tel qu'il est détaillé en page 6, met l'accent sur la croissance et la modernisation ainsi que sur la promotion de la sensibilisation et de l'engagement responsable des Manitobains envers ces industries. Notre conseil d'administration s'est fixé des objectifs ambitieux pour l'équipe en misant sur la transformation numérique, l'engagement des parties prenantes et la création d'un modèle financier moderne et prudentiel. Notre conseil d'administration fait confiance au personnel et à la direction de la RAJC pour atteindre ces objectifs stratégiques au service des Manitobains.

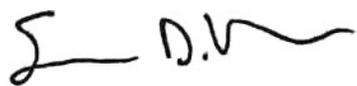
Il est important pour notre conseil d'administration de dialoguer avec les intervenants. En 2021, nous avons largement consulté les membres de l'industrie de l'alcool et les parties prenantes tels que les chambres de commerce du Manitoba, les forces de l'ordre ainsi que les groupes de réduction des méfaits afin de comprendre les besoins changeants du modèle de service d'alcool du Manitoba. L'industrie hôtelière a été impatiente de voir des changements au cours des dernières années, d'accroître la flexibilité et de réduire les exigences qui ne sont pas axées sur le service sûr et responsable de l'alcool. La pandémie de la COVID-19 a souligné le besoin de ces changements. À la suite de ces discussions éclairantes, notre conseil est heureux d'avoir vu le dépôt du projet de loi 7, Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis. Déposé cette année, le projet de loi ouvre la voie à un cadre moderne et simplifié de services d'alcool qui élimine les obstacles et met l'accent sur la sécurité publique, y compris la protection des mineurs. Nous attendons avec impatience l'année prochaine et la possibilité d'apporter d'autres améliorations au cadre proposé par voie de règlement, si le projet de loi est adopté.

Conformément au thème de planification et de modernisation de 2022-2023, je me réjouis du fait que la RAJC a reçu l'approbation ministérielle d'un nouveau plan quadriennal de services en français comme complément à notre nouveau plan stratégique. Ce plan met l'accent sur d'autres progrès dans la prestation de services en français dans l'ensemble de la RAJC et s'intègre parfaitement à nos objectifs stratégiques visant à faire en sorte que le français soit une option facilement accessible pour les Manitobains lorsqu'ils traitent avec la RAJC.

L'année 2022-2023 a été une année tournée vers l'avenir et le soutien à nos industries réglementées alors que nous surmontons les défis créés par la pandémie. Nos industries réglementées ont connu des défis sans précédents, mais ont continué à travailler avec nous et partager leurs expériences afin que la RAJC puisse continuer à développer ses capacités en tant qu'organisme de réglementation moderne.

Enfin, au nom du conseil d'administration, j'aimerais prendre cette occasion pour souligner le travail acharné et le dévouement du personnel et de la direction de la RAJC qui ont démontré leur engagement envers l'excellence en matière de réglementation. J'ai hâte de vous voir mettre en œuvre notre nouveau plan stratégique!

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by 'D.D.' and a wavy line.

Stéphane D. Dorge
Président

Message de la directrice générale et première dirigeante

L'année 2022-2023 a été une année chargée pour la RAJC car nous avons travaillé fort pour planifier et mettre en œuvre le nouveau plan quadriennal de notre conseil d'administration. Notre équipe a profité de cette occasion pour opérationnaliser le plan stratégique d'une nouvelle façon, en tirant parti d'une approche de tableau de bord équilibré en cascade pour attribuer les responsabilités, planifier les initiatives à court et à long terme et élaborer des mesures pour évaluer objectivement notre travail. La province du Manitoba a adopté l'approche du tableau de bord prospectif au cours des dernières années, et ce tableau a été un excellent outil pour la direction et les équipes de la RAJC de concrétiser la stratégie.

La RAJC a travaillé sur plusieurs initiatives de transformation en 2022-2023, y compris le dépôt du projet de loi 7, que notre président a mentionné. Ce projet de loi modifierait considérablement notre modèle de délivrance de permis pour les services d'alcool en éliminant des exigences et des obstacles vieux de plusieurs décennies qui n'ont rien à voir avec la sécurité des services d'alcool. Ce fut un plaisir de travailler avec le conseil d'administration et de discuter avec les intervenants de ce travail important qui établira les bases d'un cadre réglementaire qui appuie l'entrepreneuriat et la sécurité publique.

Les courses de chevaux ont été un autre domaine de transformation, car la réglementation des courses de chevaux a officiellement été intégrée au mandat de la RAJC le 1^{er} avril 2022. De nouveaux détails et de nouvelles statistiques sur les courses de chevaux sont présentés dans ce rapport à partir de la page 18, qui remplace le rapport effectué par l'ancienne Commission hippique du Manitoba (MHRC). Après de nombreuses années de transition vers cette intégration, il a été très agréable d'accueillir l'ancien personnel de la Commission hippique au sein de la RAJC et de commencer ses activités en tant qu'organisme unifié fournissant des services de réglementation aux industries du pur-sang et du standardbred du Manitoba.

À l'automne 2022, nous avons lancé des programmes renouvelés de responsabilité sociale Smart Choices pour l'alcool et le cannabis. Ce fut un projet passionnant pour la RAJC, car nous avons pu utiliser de nouvelles techniques d'éducation et de conception numériques pour créer un cours plus interactif et motivant pour le personnel travaillant dans ces industries réglementées. Je suis heureuse que nous ayons pu également réduire le coût du programme pour les apprenants, ce qui ne pouvait pas arriver à un meilleur moment pour nos industries de l'hôtellerie et du cannabis alors qu'elles émergeaient des défis de la pandémie de COVID-19. La RAJC se réjouit à l'idée d'élargir son offre de formation au cours des prochaines années en tirant parti de la technologie pour aider les Manitobains à comprendre les produits réglementés et à faire des choix éclairés à leur sujet.

La dernière initiative transformationnelle dont je veux parler est le transfert des responsabilités en matière d'éducation publique à la RAJC. Cette année, le gouvernement a demandé à la RAJC de travailler avec la Société manitobaine des alcools et des loteries afin de réduire le chevauchement des programmes d'éducation publique sur l'alcool, les jeux et le cannabis en centralisant cette responsabilité avec la RAJC en tant qu'organisme de réglementation neutre. Je tiens à remercier la Société manitobaine des alcools et des loteries d'avoir travaillé en étroite collaboration avec notre équipe pour assurer une transition harmonieuse et de continuer à soutenir nos efforts d'éducation du public par l'échange d'information, la recherche et le financement. Surveillez bien nos offres d'éducation publique améliorées qui seront communiquées au cours de la nouvelle année.

En terminant, j'aimerais prendre cette occasion pour remercier notre équipe de l'année réussie que nous venons de terminer. Le dévouement au service à la clientèle et à la sécurité publique fait de la RAJC un organisme de réglementation de confiance. Le personnel et la direction ont accueilli le nouveau plan stratégique et sont enthousiastes à l'idée de se préparer aux défis et aux possibilités à venir alors que nous continuons à servir les Manitobains.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Dechant', with a stylized, cursive script.

Kristianne Dechant
Directrice générale et première dirigeante

À propos de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba

La Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (la Régie) a été créée en vertu de la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (la Loi). La Loi et les règlements y afférents établissent la Régie et lui donnent le pouvoir de réglementer l'alcool, le jeu, le cannabis et les courses de chevaux au Manitoba.

Notre mandat

- Réglementer la vente, le service et la fabrication de boissons alcoolisées;
- Réglementer les événements, les employés, les produits et les activités de jeu;
- Réglementer la vente et la distribution du cannabis;
- Réglementer les courses de chevaux et tous ceux qui y participent;
- Fournir de l'information et des conseils au gouvernement au sujet des alcools, des jeux, du cannabis et des courses de chevaux.

La Régie peut aussi mettre sur pied, promouvoir ou appuyer des initiatives ou des programmes destinés à encourager la consommation responsable de boissons alcoolisées ou de cannabis ainsi que la participation responsable à miser sur les jeux de hasard et les courses de chevaux. Nous pouvons également solliciter l'avis du public et mener des recherches sur des questions liées à ces produits.

Plan stratégique 2022-2026

En 2022, nous avons lancé notre nouveau plan stratégique pluriannuel pour tracer la voie de la RAJC pour les quatre prochaines années. De vastes consultations auprès des intervenants des industries que nous réglementons ont eu lieu avant le début de l'élaboration afin de déterminer l'orientation que prendrait le plan. La RAJC reconnaît que les entreprises des secteurs de l'alcool, des jeux, du cannabis et des courses de chevaux ont des exigences opérationnelles différentes; ce qu'ils ont en commun, cependant, c'est que tous offrent des produits et des activités qui nécessitent une surveillance de la sécurité publique et doivent être conformes à la loi.

Le plan stratégique 2022-2026 établit un équilibre entre la priorité accordée à la sécurité publique et l'amélioration du cadre réglementaire afin de mieux refléter les valeurs et les tendances contemporaines. L'approche de notre organisation continue d'être axée sur les données et la recherche, tandis que l'engagement avec nos parties prenantes nous permet de comprendre leurs intérêts commerciaux en constante évolution. En retour, cela augmente notre force en tant qu'organisme de réglementation proactif et agile. En dialoguant régulièrement avec les industries que nous réglementons, nous sommes en mesure d'établir des relations de travail efficaces avec nos titulaires de permis. Cette approche collaborative étend la portée du plan à l'accent mis par notre organisation sur l'atteinte et la mesure des résultats.

ÉVALUER NOTRE PROPRE RENDEMENT

Afin de mesurer notre progrès au cours de la durée du plan pluriannuel, nous avons élaboré un système de fiches de pointage pour surveiller notre rendement à divers niveaux : organisation, unité, département.

Notre surveillance du rendement est divisée en segments qui définissent une voie claire pour la RAJC au cours des quatre prochaines années. Des objectifs généraux ont été déterminés pour l'organisation et ces objectifs sont définis en fonction de l'exécution par chaque unité et département. Ce cadre donne également une vision transparente de notre plan stratégique aux parties prenantes qui comptent sur nous pour le service et aux employés de la RAJC qui sont responsables de la livraison de ce service. Le tableau de bord prospectif donne des indications supplémentaires sur la façon dont nous ferons avancer nos processus internes, notre service à la clientèle, notre modélisation financière et la capacité de notre main d'œuvre. Cela permet à la RAJC d'évaluer le rendement sous quatre angles différents, ce qui donne une compréhension concise de nos progrès vers l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan stratégique.

MISSION

Promouvoir et appliquer un cadre de sécurité dans les industries de l'alcool, du jeu, du cannabis et des courses de chevaux.

VALEURS

- **Équilibre** : Nous agissons de façon indépendante pour reconnaître les intérêts de tous les intervenants dans nos décisions réglementaires.
- **Excellence** : Nous pratiquons l'amélioration continue pour remplir notre mandat réglementaire.
- **Engagement** : Nous communiquons avec les titulaires de permis, le public et les autres intervenants et les écoutons.
- **Inclusivité** : Nous sommes ouverts d'esprit et respectueux envers toutes les personnes avec qui nous travaillons – tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la RAJC.
- **Intégrité** : Nous agissons de façon éthique, professionnelle et responsable envers les Manitobains dans toutes nos mesures réglementaires.

OBJECTIFS

Le plan stratégique 2022-2026 établit cinq objectifs pour permettre de mesurer les progrès de la RAJC en matière de prestation de services aux Manitobains et à nos industries réglementées. L'icône de chaque objectif apparaît dans ce rapport pour illustrer comment nos réalisations sont liées à ces cinq objectifs stratégiques :

- **Un groupe diversifié de professionnels** dont les capacités évoluent pour relever les défis qui les attendent;
- Un système de réglementation **simplifié et axé sur le numérique**;
- **Décisions à faible risque** prises par les Manitobains au fil du temps;
- **Sensibilisation et compréhension fortes** parmi les parties prenantes du rôle de la RAJC;
- **Un modèle financier prudent** pour permettre la réalisation à long terme du mandat de la RAJC.

ACCROITRE LA COMMUNICATION ET L'ÉDUCATION AUPRÈS DE NOS INTERVENANTS

En 2022-2023, des énoncés de politique expliquant d'autres emplacements sous l'avenant de vente au détail et de multiples avenants de vente au détail ont été distribués aux titulaires de permis touchés. Cela a permis de s'assurer que les titulaires de permis recevaient la même information et étaient informés des nouvelles possibilités en même temps.

Composition

La Régie est dirigée par un conseil d'administration d'au moins sept personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil et relevant du ministre chargé de l'application de la Loi. Un chef de la direction, également nommé directeur général conformément à la Loi, dirige les responsabilités quotidiennes de l'organisation ainsi qu'un personnel de 99 employés inscrits au budget qui fournissent des services opérationnels et auxiliaires.

Nous délivrons des permis et supervisons les alcools, les jeux, le cannabis et les courses de chevaux au Manitoba au moyen de la structure suivante :

OPÉRATIONS

L'Unité des opérations fournit des services de délivrance de permis et de conformité organisés par divers secteurs de programme de réglementation. Les services destinés aux industries des alcools, des jeux de hasard, du cannabis ainsi qu'à l'industrie des courses de chevaux ont été examinés dans le but de reconnaître la spécialisation, tout en combinant la prestation de services à de multiples industries pour renforcer la Régie sur le plan opérationnel. Cette approche souple et mixte nous permet d'offrir des services éclairés et simplifiés aux titulaires de licence chaque fois qu'ils ont affaire à la Régie.

Cette unité comprend quatre divisions : licences commerciales, inspections commerciales, services de bienfaisance, d'audit et d'intégrité, événements sociaux et course de chevaux. Ensemble, ces divisions autorisent et supervisent les commerces, les organisations, les personnes et les activités exercées liés à l'industrie de l'alcool, des jeux, du cannabis et des courses de chevaux au Manitoba. Cela comprend la délivrance de licences, de permis et d'approbations et la supervision de la conformité aux lois, règlements et modalités applicables. Le personnel prodigue des conseils et de l'aide aux demandeurs, aux titulaires de licence et de permis, au grand public et aux autres intervenants. Il répond également aux plaintes des consommateurs, mène des inspections, des enquêtes et des audits concernant l'alcool, le jeu, le cannabis et les courses de chevaux, assure la médiation des différends et recommande des recours et des sanctions.

MISE À JOUR CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

Après un long processus de négociation, la RAJC a conclu avec succès, en septembre 2022, une nouvelle convention collective avec son personnel syndiqué. La nouvelle entente quinquennale avec les sections locales 425 et 426 du Syndicat des employés généraux du Manitoba (SEGM) a expiré le 31 mars 2023.

SERVICES AUXILIAIRES

D'autres services sont fournis conformément à la Loi et à l'appui des activités organisationnelles et opérationnelles. Les services des ressources humaines sont fournis au sein d'une unité spécialisée, et les activités liées aux communications générales, aux technologies de l'information (TI), aux politiques et à la recherche sont fournies par l'Unité des services stratégiques et des affaires publiques.

L'Unité des finances et de l'administration est responsable d'administrer et de gérer les activités financières de la Régie, comme l'exige la partie 2 de la Loi, y compris la comptabilité générale, la planification budgétaire, la gestion financière et les rapports financiers; la gestion et la protection des actifs, l'emprunt et les placements, et les opérations bancaires. Cela comprend également l'enregistrement, la consolidation et la présentation de rapports exacts sur les activités financières de la Régie à présenter aux fins d'audit. Les états financiers complets pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2023 figurent dans le présent rapport à partir de la page 22.

Finances et ressources

Conformément à la Loi, la Régie peut être financée par :

- les droits perçus par la Régie en vertu de la Loi (p. ex., les droits de licence et de permis);
- les sommes qu'elle ordonne à la Société manitobaine des alcools et des loteries de lui verser, avec l'approbation du Conseil du Trésor; et
- les sommes qui lui sont attribuées par l'Assemblée législative du Manitoba.

La Loi autorise la Régie à établir son propre compte bancaire et sa marge de crédit d'exploitation. Un budget annuel est approuvé par le conseil d'administration, examiné par le ministre chargé de l'application de la Loi et approuvé par le Conseil du Trésor. Le budget de la Régie est intégré au processus budgétaire sommaire du ministère principal du ministre, le ministère de la Justice du Manitoba.

Conformément à la Loi, le rapport annuel de la Régie est déposé par le ministre à l'Assemblée législative du Manitoba, publié sous forme imprimée et disponible sur LGCamb.ca.

RESPECT DES EXIGENCES EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Notre rapport annuel de 2021-2022, y compris les états financiers, a été déposé à l'Assemblée législative conformément à la Loi le 29 septembre 2022.

LA LÉGISLATION ACTUALISÉE

La Régie collabore régulièrement avec le gouvernement pour veiller à ce que la législation évolue au besoin afin de maintenir un cadre solide pour la surveillance de nos industries réglementées. Des modifications législatives et des règlements ont été mis en vigueur ou élaborés cette année pour intégrer aux responsabilités de la Régie la réglementation des courses de chevaux, moderniser le cadre de délivrance de permis des services d'alcool et abroger les frais de responsabilité sociale liés au cannabis.

Le projet de loi 31, Loi sur la modernisation de la réglementation des courses de chevaux (modification de la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et de la Loi concernant les prélèvements sur les mises de pari mutuel) a été promulgué le 1^{er} avril 2022. Bien que la RAJC ait exercé une surveillance administrative sur le Commission hippique du Manitoba depuis 2019-2020, cette loi transférait officiellement la réglementation des courses de chevaux et l'administration de la taxe sur le pari mutuel à la RAJC. La modification a également dissous la Commission hippique du Manitoba.

Le projet de loi 7, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des alcools, des jeux et du cannabis, a été déposé au cours du présent exercice. Ce changement permettrait la modernisation des permis de service d'alcool et est le résultat de vastes consultations auprès des intervenants qui ont été entreprises par le conseil d'administration de la RAJC en 2021. S'il est adopté, ce changement jettera les bases qui permettront à la RAJC de créer un cadre considérablement simplifié de délivrance de permis aux services d'alcool par voie de règlement.

Le projet de loi 10, Loi modifiant la Loi sur le contrôle des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation des frais de responsabilité sociale), a été présenté par le ministre des Finances en réponse aux demandes de l'industrie du cannabis. Cette modification abrogerait l'obligation pour les exploitants de magasins de cannabis de payer des frais de responsabilité sociale au gouvernement, ce qui procurerait des avantages économiques importants aux détaillants de cannabis exerçant leurs activités au Manitoba. Bien que la RAJC reçoive une partie des frais de responsabilité sociale perçus par le gouvernement selon les directives du ministère des Finances, notre organisation ne perçoit pas les frais et n'administre pas l'affectation des fonds recueillis.

Audiences

Le conseil d'administration tient des audiences quasi judiciaires lors d'appels interjetés par les demandeurs, les titulaires de licences ou de permis et les intervenants. Le directeur général est autorisé par la Loi à refuser toute demande de licence, de permis ou d'approbation de l'équité d'une loterie, à rendre des ordres imposant des conditions spéciales aux titulaires de licence, à ordonner des mesures correctives pour remédier à des déficiences et à ordonner des sanctions, y compris des amendes et des suspensions ou révocations de licence. L'entreprise ou la personne nommée dans un tel ordre a le droit d'en appeler à la Régie. Les personnes qui s'opposent au processus d'avis public pour les licences de services d'alcool peuvent également interjeter appel dans le cas d'une décision d'accorder une licence. Le conseil a tenu cinq audiences d'appel en 2022-2023.

Rapport sur les autorisations connexes

La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) donne un droit d'accès aux dossiers tenus par les organismes publics et régit la manière dont les organismes publics gèrent les renseignements personnels. La Régie a traité dix demandes d'information en vertu de la Loi en 2022-2023.

La Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles) donne aux employés du gouvernement et autres personnes une procédure claire pour divulguer les actes répréhensibles importants et graves dans la fonction publique manitobaine. La Régie n'a reçu aucune divulgation en 2022-2023.

La Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail et ses règlements d'application sont en vigueur afin de protéger la sécurité et la santé des travailleurs au Manitoba. La RAJC offre un programme de sécurité au travail qui répond aux exigences législatives et aux besoins de notre organisation. En 2022-2023, une procédure qui permet à nos employés de travailler seuls a été officialisée et ajoutée au programme.

Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. La RAJC a publié son plan d'accessibilité 2023-2025 et des mises à jour de sa politique d'accessibilité pour tenir compte des nouvelles normes, comme l'exige la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. Nous nous engageons à fournir un environnement accessible à toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons d'une manière qui leur permet de conserver leur dignité et leur indépendance en identifiant, en éliminant et en prévenant les obstacles à l'accès.

Bien que nous reconnaissions avoir fait d'importants progrès dans l'amélioration de l'accessibilité depuis l'élaboration de nos premiers plans, nous demeurons déterminés à consulter le public et le personnel, en particulier les personnes handicapées, pour nous aider à répondre aux divers besoins en matière d'accessibilité. Nous veillerons à continuer de réduire au minimum les obstacles aux services et aux locaux afin de créer un environnement équitable et inclusif. Le plan décrit en détail les mesures que nous prendrons pour assurer l'accessibilité dans cinq domaines : le service à la clientèle; l'information, la communication et la technologie; l'emploi; la formation et l'éducation; et notre environnement bâti. Tous les employés de la RAJC jouent un rôle dans la création d'un environnement équitable et inclusif afin d'assurer un environnement sûr, digne et accueillant pour nos collègues et ceux que nous servons.

La Loi sur l'appui à l'épanouissement de la francophonie manitobaine offre un cadre pour favoriser l'épanouissement de la communauté francophone du Manitoba. L'un de ses éléments clés est l'obligation pour les organismes publics de préparer des plans stratégiques pluriannuels liés à la prestation de services en français. La RAJC a préparé cette année un nouveau plan stratégique pluriannuel qui couvre la même période que notre plan stratégique quadriennal. Tout le personnel est formé pour offrir activement le service en français et des employés bilingues sont disponibles pour ce faire.

VISIBILITÉ DE L'OFFRE ACTIVE EN FRANÇAIS

L'un des principaux objectifs du plan stratégique actuel des services en français de la RAJC est d'accroître le rôle et la visibilité du plan au sein de notre organisation dans le but de poursuivre nos progrès dans la prestation de services en français. Les responsabilités à l'égard des initiatives et des cibles en matière de services en français ont été conférées à la direction et à l'équipe de gestion de la RAJC, de même que les outils de planification et d'évaluation. Les objectifs du plan stratégique des services en français s'harmonisent étroitement avec le plan stratégique de la RAJC avec des mesures intégrées dans les tableaux de bord prospectifs à tous les niveaux.

Aperçu opérationnel

La Régie s'efforce d'être neutre en adoptant une approche équilibrée et indépendante pour réglementer l'alcool, le jeu, le cannabis et les courses de chevaux dans l'intérêt public. Cette approche nous sert bien en tant qu'organisme de réglementation juste et moderne de ces quatre industries dynamiques. Les services de délivrance de licences et d'application de la loi de la Régie sont divisés en trois volets : les services commerciaux, les services communautaires et les services en matière de courses de chevaux.

FORMATION POUR LES TITULAIRES DE PERMIS

Nous offrons de la formation pour aider nos clients à atteindre et à maintenir la conformité aux conditions de leurs licences. En 2022-2023, nous avons offert 405 séances de formation aux titulaires de permis sur les rapports d'audit, le service responsable, les mesures de contrôle de l'âge, la sécurité publique et la conformité réglementaire.

Services commerciaux

Pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Licences en vigueur au 31 mars 2023.

La Régie fournit des services de délivrance de permis commerciaux et de conformité aux restaurants, aux hôtels, aux lieux de divertissement, aux casinos, aux employés de l'industrie du jeu, aux petites entreprises, aux fournisseurs de jeux et aux prestataires de services de jeu, aux fabricants d'alcool et de jeux, aux exploitants de magasins de cannabis au détail et aux entreprises de livraison.

Le personnel chargé de la délivrance des licences détermine l'admissibilité des demandeurs de licence au moyen d'examen des antécédents, conformément aux exigences législatives et réglementaires. Les licences sont délivrées conformément à la Loi et aux règlements y afférents, et chaque licence s'accompagne également de conditions particulières.

Pour évaluer et confirmer la conformité réglementaire, le personnel d'inspection suit un modèle fondé sur les risques pour inspecter les titulaires de licence, et les vérificateurs examinent les rapports financiers et les activités des titulaires de permis, y compris les rapports d'inventaire de cannabis. Les enquêteurs mènent des enquêtes sur les employés et les fournisseurs de jeux pour appuyer le processus d'octroi de licences. Ils répondent également aux renvois d'autres départements de la RAJC et du public, et enquêtent sur les plaintes.

Le personnel chargé de l'intégrité du jeu doit s'assurer que les systèmes et l'équipement de jeu utilisés au Manitoba fonctionnent de manière équitable, sûre, sécuritaire, honnête et vérifiable. Des autorisations d'intégrité de jeu sont délivrées et des inspections sont effectuées conformément à la Loi, aux règlements connexes et aux normes élaborées pour les différents régimes et équipements.

Service, vente au détail et fabrication de boissons alcoolisés	2022/2023	2021/2022
Licences de service en vigueur	1 982	1 949
Licences de vente au détail en vigueur	483	482
Licences de fabrication en vigueur	35	32
Approbation de nouvelles licences	99	85
Changements de propriétaire	27	31
Inspections de services	8 567	10 093
Inspection des commerces de détail	2 497	2 738
Inspection des fabricants	71	59
Modification du programme du dernier verre*	22	10

*Dans le cadre du programme du dernier verre, les services de police recueillent des renseignements à partir des rapports d'arrestation de conducteurs aux facultés affaiblies, y compris des renseignements sur l'endroit où le conducteur a consommé de l'alcool avant son arrestation. Si l'emplacement détient un permis de service d'alcool, la police en avise la RAJC, et le personnel d'inspection fait un suivi auprès du titulaire pour fournir des renseignements et de la formation. Le programme est conçu pour améliorer la sécurité publique en identifiant les établissements autorisés qui peuvent avoir des problèmes liés au service excédentaire.

Vérifications de la responsabilité sociale	2022/2023	2021/2022
Vérifications de la certification Smart Choices	3 851	2 481
Vérifications du contrôle de l'âge	2 198	1 295

Services d'alcool dans les vestiaires

En mai 2022, la RAJC a approuvé pour la première fois l'étendue du service d'alcool aux vestiaires. Le complexe sportif qui a été approuvé détenait déjà un permis de service d'alcool pour une zone distincte de l'installation. Avant cette approbation, le titulaire du permis devait déterminer comment il se conformerait aux exigences législatives et réglementaires, y compris empêcher le service aux mineurs et aux clients en état d'ébriété.

Détaillants d'alcool et de cannabis	2022/2023	2021/2022
Licences en vigueur	12	1

L'année 2022-2023 a été la première année complète où les entreprises de livraison de licences tierces ont pu demander une licence leur permettant de livrer de l'alcool et du cannabis pour les titulaires de permis de vente au détail et de service au Manitoba. La RAJC a créé ce type de licence en décembre 2021, ainsi que les modalités qui établissent les exigences relatives à la livraison d'alcool et de cannabis. Cela permet de s'assurer que ces produits sont livrés de manière sécuritaire et uniforme aux Manitobains.

Vente de cannabis au détail	2022/2023	2021/2022
Licences en vigueur	181	151
Approbation de nouvelles licences	39	79
Visites	1 032	985
Rapports d'audit sur l'inventaire	1 826	1 2319

PREMIERS POINTS DE VENTE AU DÉTAIL TEMPORAIRES DE CANNABIS AUTORISÉS

Bien que l'allocation soit inscrite dans la loi depuis 2018, la RAJC a autorisé les premiers points de vente temporaires de cannabis au détail en 2022-2023. Cette autorisation permet à un titulaire de licence de vente au détail de cannabis d'avoir un emplacement temporaire lors d'un événement à court terme, comme un festival, à condition qu'il reçoive les approbations municipales et autres. La sécurité publique étant une priorité absolue, l'emplacement temporaire doit répondre à toutes les exigences de sécurité et autres exigences d'un emplacement permanent, et la consommation en public n'est pas autorisée.

Détaillants de billets de loterie et exploitants d'appareils de loterie vidéo	Détaillants de billets de loterie		Exploitants d'appareils de loterie vidéo	
	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
Licences en vigueur	937	936	436	422
Approbation de nouvelles licences	23	33	8	0
Changements de propriétaires	63	74	9	17
Visites	641	968	2 323	2 074
Rapports des exploitants d'appareils de loterie vidéo des Premières Nations	-	-	70	72

Fournisseurs d'articles de jeux de hasard et fournisseurs de services liés aux jeux de hasard	2022-2023	2021-2022
Licences en vigueur	61	62
Approbation de nouvelles licences	1	4
Examens et renouvellements annuels de licences	53	34

Équité du jeu	2022-2023	2021-2022
Autorisations (pour les systèmes centraux, les jeux, le matériel et les logiciels de jeux, les jeux de table, les règles du jeu, l'équipement, le papier de bingo, les billets à languette, les démonstrations et les tirages de bulletins de vote)	291	333
Visites	64	53
Enquêtes	18	9

Employés de l'industrie du jeu	2022-2023	2021-2022
Employés actifs (Aseneskak Casino, Société manitobaine des alcools et des loteries Sand Hills Casino et South Beach Casino)	2 276	2 205
Approbation de nouvelles licences	610	380
Enquêtes sur les licences	92	44
Examens et renouvellements annuels de licences	2 033	2 195

Services communautaires

Pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Licences et permis en vigueur au 31 mars 2023.

La Régie délivre des licences et des permis pour les activités et les événements communautaires admissibles, y compris les activités sociales, les festivals, les collectes de fonds de bienfaisance, les célébrations familiales et les événements spéciaux. Les licences et permis sont délivrés conformément à la Loi et aux règlements y afférents, et chaque type de licence ou de permis s'accompagne également de conditions particulières. De plus, nous accordons des licences pour les jeux de bienfaisance conformément à la Loi et aux dispositions du Code criminel (Canada).

Le personnel de la Régie travaille avec les organisateurs avant la tenue des activités sujettes à un permis en vue de confirmer la convenance de l'endroit et de leur fournir de l'information et une formation sur le service responsable de boissons alcoolisées, le déroulement d'une activité de bienfaisance et les rapports à produire. Conformément au modèle d'évaluation du risque de la Régie, les inspecteurs visitent les soirées sociales, les festivals et les jeux de bienfaisance pour évaluer et confirmer l'observation des règlements, relever les lacunes et y remédier.

Des examens d'audit sont effectués pour les événements de bienfaisance dont nous délivrons les licences et pour les rapports d'activité des commissions de régie du jeu municipales et des Premières Nations. Ces examens confirment que les pratiques de tenue des dossiers et de production de rapports sont conformes aux lois, aux règlements et aux normes d'audit.

Événements sociaux	2022-2023	2021-2022
Permis d'alcool pour événements sociaux	7 157	2 146
Évaluations préalables à l'événement	1 554	574
Visites lors d'événements sociaux auxquels un permis a été livré	347	79
Licences de tirage au sort pour événements sociaux	4 044	1 337

Les restrictions liées à la pandémie COVID-19 ayant été éliminées pour les grands rassemblements et l'augmentation du niveau de confort du public pour la tenue de tels événements ont fait en sorte que le nombre de permis d'alcool et de tirage au sort délivrés en 2022-2023 est nettement plus élevé d'une année à l'autre et se rapproche des niveaux d'avant la pandémie.

Jeux de bienfaisance	2022-2023	2021-2022
Titulaires de licences de jeux de bienfaisance	1 378	1 036
Licences en vigueur	2 614	1 959
Approbaton de nouvelles licences	2 257	1 541
Visites	341	269
Rapports d'événements d'audit	2 456	2 481

Aperçu des jeux de bienfaisance (*en millions de dollars)										
Type d'activités	Activités autorisées		Recettes brutes*		Lots attribués*		Total des dépenses*		Bénéfice net*	
	21-23	21-22	21-23	21-22	21-23	21-22	21-23	21-22	21-23	21-22
Bingo	148	49	17,14	4,63	13,20	3,51	2,12	0,57	1,82	0,55
Activité de billets à languette	84	18	1,28	0,34	0,93	0,25	0,09	0,04	0,26	0,05
Tirage au sort	303	332	44,74	40,35	19,30	16,23	7,08	6,68	18,36	17,44
Tournois de poker Texas hold'em	23	9	2,28	0,32	1,61	0,22	0,37	0,05	0,30	0,05
Bingos diffusés	17	11	7,13	13,61	4,15	7,73	1,41	1,63	1,57	4,25
Autres	2	3	0,04	0,02	0,03	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01
Totaux	577	422	72,61	59,27	39,22	27,95	11,07	8,97	22,32	22,35

En outre, 1 636 licences ont été délivrées à des organismes de bienfaisance qui, en raison des seuils de déclaration, n'étaient pas tenus de présenter des rapports financiers ou des droits de licence (une activité de bingo, une activité de billets à languette, 1 632 tirages au sort, et deux autres activités).

RÉOUVERTURE DES JEUX DE BIENFAISANCE

La pandémie de Covid-19 a mené à la fermeture d'organismes qui recueillent des fonds par le biais de jeux de bienfaisance autorisés. Des activités telles que les bingos et les tournois de poker Texas hold'em n'ont pas pu avoir lieu en raison de la capacité et des exigences de distanciation sociale. Maintenant que les restrictions en matière de santé publique sont éliminées, l'industrie du jeu de bienfaisance s'est en grande partie rétablie, et le nombre d'événements autorisés et les revenus reviennent aux niveaux d'avant la pandémie.

Pouvoirs d'octroyer des licences et des permis en vertu de décrets du Conseil	2022-2023	2021-2022
Inspections des commissions de régie du jeu des Premières Nations	9	14
Rapports d'audits annuels des commissions de régie du jeu des Premières Nations	24	39
Inspections annuelles municipales	117	109
Rapports des autorités municipales chargées de l'octroi des licences et des permis	138	133

CADRE DE CONSULTATION AUPRÈS DES INTERVENANTS

La RAJC a formalisé un nouveau cadre de consultation au cours de cet exercice financier. Cette initiative garantit que la RAJC est rigoureuse et structurée dans son processus de mobilisation proactive des intervenants. Nous nous engageons à faire en sorte que les services de réglementation répondent adéquatement aux industries en évolution et leur viennent en aide, facilités par une compréhension approfondie des besoins et des priorités de nos diverses parties prenantes. Cet outil permet à la RAJC de soutenir plus efficacement la grande diversité des intervenants que nous servons et avec lesquels nous nous engageons en identifiant les parties prenantes, en regroupant leurs intérêts communs et en créant un programme d'interaction régulière dans lequel la RAJC informera, consultera, impliquera diverses parties prenantes ou collaborera avec elles.

Services en matière de courses de chevaux

Pour la période allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Licences et permis en vigueur au 31 mars 2023.

L'année 2022-2023 marque la première année pour l'intégration complète des courses de chevaux dans le cadre réglementaire de la RAJC. Depuis 2019, la RAJC assurait une surveillance fonctionnelle des responsabilités réglementaires de l'ancienne Commission hippique du Manitoba et appliquait déjà ces tâches dans sa structure. Le 1^{er} avril 2022, la Loi sur la modification de la réglementation des courses de chevaux a été promulguée, ce qui a officiellement transféré la réglementation des courses de chevaux au mandat législatif de la RAJC et abrogé la Loi sur la Commission hippique.

La RAJC délivre des licences aux participants aux courses de chevaux pur-sang et standardbred, aux hippodromes et aux salons de paris au Manitoba. Les courses de chevaux en direct au Manitoba sont saisonnières et nous exploitons un bureau satellite à Assiniboia Downs de mars à octobre pour offrir un service en personne. Avant le début de la saison des courses de chevaux 2022-2023, la RAJC a élaboré de nouvelles conditions générales pour les titulaires de licence et a mis à jour les règles des courses pour les pur-sang et les standardbred. La structure réglementaire et les exigences relatives aux courses de chevaux au Manitoba n'avaient pas été mises à jour depuis plusieurs décennies, et les changements mis en place par la RAJC ont simplifié les procédures de délivrance de permis désuets.

Participants aux courses de pur-sang	2022-2023	2021-2022
Licences pur-sang	548	846
Inscriptions pur-sang	406	391

Participants aux courses de standardbred	2022-2023	2021-2022
Licences standardbred	65	61
Inscriptions standardbred	0	9

L'administration de la Loi sur le prélèvement sur le pari mutuel a également été transférée à la RAJC lorsque la Loi sur la modernisation de la réglementation des courses de chevaux est entrée en vigueur. La taxe sur le pari mutuel, qui correspond à un pourcentage de chaque pari placé sur une course de pur-sang, est perçue et distribuée par la RAJC pour financer l'industrie des courses de chevaux au Manitoba.

Paris sur les pur-sang	2022-2023	2021-2022
Journées de course de pur-sang en direct	50	51
Paris pur-sang sur piste	2 606 529 \$	2 055 765 \$
Total du pari mutuel sur les courses	22 881 130 \$	25 360 195 \$

Paris sur les standardbred	2022-2023	2021-2022
Licences standardbred	9	10
Inscriptions standardbred	19 641 \$	23 133 \$

INTÉGRATION DU RAPPORT SUR LES COURSES DE CHEVAUX

La surveillance fonctionnelle exercée par la RAJC à l'égard de la Commission hippique du Manitoba comprenait la responsabilité de ses exigences législatives en matière de rapports. Le rapport annuel 2021-2022 de la Commission hippique du Manitoba, y compris les états financiers, a été déposé à l'Assemblée législative le 10 août 2022. C'était la troisième et dernière année que la RAJC produisait ce rapport. En raison de l'intégration complète de la réglementation des courses de chevaux au mandat de la RAJC et à compter de l'exercice 2022-2023, la RAJC inclut les statistiques sur les licences de courses de chevaux et les rapports sur le pari mutuel dans son rapport annuel.

Responsabilité sociale

La RAJC a pour mandat législatif d'encourager la consommation responsable d'alcool et de cannabis, ainsi que la participation responsable aux jeux de hasard et aux courses de chevaux. Nous orientons notre éducation du public auprès des adultes manitobains en utilisant une approche neutre et sans jugement, en mettant l'accent sur l'établissement de limites sur la consommation des produits ou la participation aux activités que nous réglementons.

ÉDUCER EN FONCTION DE LA SÉCURITÉ

En 2022-2023, nous avons continué de renforcer la portée de notre marque d'éducation publique et de notre site web ConnaitreMesLimites.ca en relançant trois campagnes d'éducation du public visant à aider les adultes manitobains à fixer des limites lorsqu'ils consomment de l'alcool ou du cannabis ou participent à des jeux de hasard. Les campagnes ont utilisé une variété de publicités en ligne, au niveau de la rue, sur des panneaux d'affichage, dans les transports en commun et dans les dépanneurs, ainsi que sur des plateformes de diffusion audio et de médias sociaux, et ont été diffusées en anglais et en français.

À l'automne 2022, nous avons relancé notre campagne sur les jeux d'argent en ligne légaux. Cette campagne sensibilise les Manitobains à distinguer les tombolas légales des tombolas illégales. La publicité sur les médias numériques et sociaux a été utilisée pour partager cette information.

COMMUNICATIONS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

Avec le succès de la campagne de jeu en ligne légal offert en ligne uniquement, la RAJC a commencé à accroître l'utilisation de ses canaux de médias sociaux autogérés. Au début de 2023, nous avons commencé à afficher tous les messages sur nos plateformes de médias sociaux en anglais et en français, une pratique que nous avons l'intention de poursuivre.

SUIVEZ-NOUS!

[Facebook.com/LGCAManitoba](https://www.facebook.com/LGCAManitoba)

[Instagram.com/LGCA_Manitoba](https://www.instagram.com/LGCA_Manitoba)

AVANCEMENT DE LA RECHERCHE

La Régie s'engage à soutenir une recherche novatrice et de haute qualité en lien avec son mandat réglementaire et offre des bourses d'études sur la base de la concurrence à des doctorants des universités manitobaines qui effectuent de la recherche portant sur l'alcool, les jeux et le cannabis.

En 2022-2023, la RAJC a renouvelé les bourses accordées aux étudiantes suivantes :

Étudiante	Programme	Recherche
Stephanie Dudok	Docteur en philosophie (psychologie clinique)	Améliorer l'accès aux services de santé mentale sur la toxicomanie et la dépendance pour personnes âgées, y compris la navigation de ces services.
Alanna Single	Docteur en philosophie (psychologie clinique)	Examiner les liens qui existent entre l'anxiété sociale et la consommation de cannabis à l'émergence de l'âge adulte.

NOUVELLES DIRECTIVES DE CONSOMMATION D'ALCOOL À FAIBLE RISQUE

La RAJC s'appuie sur la recherche pour élaborer des messages pour nos campagnes d'éducation du public. Au cours de 2022-2023, le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances a publié des lignes directrices mises à jour sur l'alcool et la santé. Nous examinons des façons d'intégrer les nouvelles lignes directrices à la prochaine campagne *ConnaitreMesLimites* de consommation d'alcool.

NOUVEAU PROGRAMME SMART CHOICES – PLUS ACCESSIBLE ET INTERACTIF À MOINDRE COÛT!

À la fin de 2022, nous avons publié les programmes de formation de responsabilité sociale Smart Choices, récemment mis à jour. La loi sur les boissons alcoolisées, les jeux et le cannabis exige que les personnes qui vendent ou servent de l'alcool, ou vendent du cannabis au détail, suivent avec succès une formation sur le service responsable et la vente, et nos programmes de formation permettent aux titulaires de permis et à leur personnel de satisfaire cette exigence.

Les mises à jour reflètent les lois actuelles et les meilleures pratiques en matière de service socialement responsable, tout en intégrant un style de présentation plus moderne. La vidéo et l'audio sont largement utilisés, conformément aux meilleures pratiques en matière de conception pédagogique, ce qui rend la formation plus interactive et accessible aux apprenants. Les deux volets éducatifs Smart Choices pour les industries de l'alcool et de la vente au détail de cannabis sont disponibles uniquement en ligne à SmartChoicesmb.ca, ce qui les rend accessibles partout et à tout moment. Après avoir terminé la formation, les utilisateurs continuent d'avoir accès au matériel, ce qui leur permet de le consulter à tout moment. Parallèlement à ces améliorations, la RAJC est en mesure d'offrir la formation à moindre coût et répercute ces économies sur les utilisateurs avec une réduction des frais de cours de 45 \$ à 25 \$.

SONDAGE 2022 SUR LES ALCOOLS, LES JEUX ET LE CANNABIS AU MANITOBA

Afin de soutenir nos besoins opérationnels ainsi que le développement de nos initiatives législatives et nos campagnes de sensibilisation du public, la Régie effectue de la recherche afin d'obtenir des données précises et pratiques à propos des industries que nous réglementons. La RAJC mène son enquête sur les boissons alcoolisées, les jeux et le cannabis au Manitoba tous les trois ans afin de recueillir des renseignements sur la consommation et les tendances des adultes au sein de nos industries réglementées. Nous avons terminé le sondage à l'automne 2022 et prévoyons publier les résultats au cours de l'exercice 2023-2024.

États financiers et autres renseignements connexes

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2023

Responsabilité de la direction en matière de rapports financiers	23
Rapport du vérificateur indépendant	24
État de la situation financière	27
État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé	28
État de l'évolution de l'actif financier net	29
État des flux de trésorerie	30
Notes afférentes aux états financiers	31

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints relèvent de la direction de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De l'avis de la direction, les états financiers ont été préparés adéquatement, dans les limites raisonnables de l'importance des postes comptables, et la direction a fait preuve de jugement vis-à-vis des estimations nécessaires et des autres données disponibles à la date du rapport d'audit.

La direction a mis en place des contrôles internes pour sauvegarder les actifs. Ces contrôles offrent également l'assurance raisonnable que les livres comptables et les dossiers d'où découlent les états financiers reflètent fidèlement toutes les transactions, et que toutes les politiques et procédures établies sont observées.

La responsabilité du vérificateur externe est d'exprimer une opinion indépendante sur la question de savoir si les états financiers de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba sont présentés fidèlement, à tous égards importants et conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport du vérificateur indépendant précise l'étendue de l'audit et énonce l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction :



Kristianne Dechant

Directrice générale et première dirigeante



Lauren McWilliams

Directrice des finances et de l'administration

Le 26 juin 2023

Rapport du vérificateur indépendant

À la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba

Opinion

Nous avons effectué un audit des états financiers de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, l'état des résultats et du surplus accumulé, l'état de l'évolution des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, et les notes afférentes, y compris un sommaire des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes d'audit généralement reconnues. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites dans la partie Responsabilités du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme, conformément aux exigences en matière d'éthique qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de notre examen sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des personnes responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En préparant les états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de divulguer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'utiliser l'hypothèse de continuité comme principe comptable, à moins que la direction n'ait l'intention soit de liquider l'Organisme, soit de cesser ses activités, soit de ne pouvoir faire autrement.

Les personnes chargées de la gouvernance sont aussi chargées de superviser le processus d'élaboration des rapports financiers de l'Organisme.

Responsabilités du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles découlent de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport d'audit qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes généralement reconnues au Canada permettra toujours de détecter une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou collectivement, elles peuvent raisonnablement influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément aux normes généralement reconnues au Canada, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous nous assurons également de faire ce qui suit :

- Déterminer et évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles découlent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante découlant d'une fraude est plus élevé que celui découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou la neutralisation du contrôle interne.
- Nous nous assurons de bien comprendre le contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures adaptées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Évaluer le caractère approprié des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des renseignements connexes fournis par la direction.
- Nous formulons des conclusions sur la pertinence de l'utilisation par la direction de l'hypothèse de la continuité des activités et, d'après les éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions qui peuvent jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les renseignements fournis dans les états financiers ou, si ces renseignements sont insuffisants, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des circonstances ou des événements futurs pourraient faire en sorte que l'Organisme cesse d'être une entité en activité.
- Évaluer la présentation, la structure et le contenu d'ensemble des états financiers, y compris les renseignements à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière qui donne une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance au sujet, entre autres, de l'étendue et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de l'audit, y compris toute lacune importante du contrôle interne relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP *[en manuscrit]*

Comptables professionnels agréés

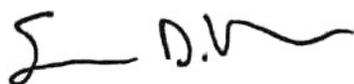
Winnipeg (Manitoba)

Le 12 juillet 2023

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Actifs financiers		
Espèces et quasi-espèces (note 4)	6 545 559 \$	5 852 163
Comptes débiteurs (note 5)	687 051	18 439
	7 232 610	5 870 602
Passif		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	988 021	733 733
Produit constaté d'avance (note 7)	557 987	523 579
Indemnités de départ (note 8)	1 019 745	935 034
Indemnités de maladie non acquises (note 8)	137 080	131 649
Prestations de retraite (note 8)	477 876	105 515
	3 180 709	2 429 510
Actifs financiers nets	4 051 901	3 441 092
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 9)	2 688 616	2 960 214
Charges payées d'avance	115 730	43 346
	2 804 346	3 003 560
Engagements (note 10)		
Excédent accumulé	6 856 247 \$	6 444 652 \$

Approuvé au nom du conseil :



Stéphane D. Dorge
Président



Joyce Bateman
Présidente du comité d'audit

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023 Budget	2023 Chiffres réels	2022 Chiffres réels
Recettes			
Droits de licences – alcool	1 652 363 \$	1 616 331 \$	1 309 559 \$
Droits de licence – jeux	6 201 716	5 947 149	5 770 862
Droits de licence - cannabis	135 000	202 017	150 883
Droits de licence – course de chevaux	400 000	372 283	-
Versement de la Société	2 039 068	3 250 000	1 938 356
Frais de responsabilité sociale (note 16)	1 210 932	-	671 644
Autres produits	23 035	18 000	20 640
Interêts touchés	-	135 850	1 851
Recettes avant la taxe sur les paris mutuels	11 662 114	11 541 630	9 863 795
Taxe sur les paris mutuels (note 17)	1 990 000	1 961 076	-
Recettes	13 652 114	13 502 706	9 863 795
Charges			
Salaires et avantages sociaux	8 324 218	7 645 094	6 504 965
Frais juridiques et honoraires	562 011	903 079	516 668
Éducation du public	720 000	837 497	466 431
Loyer	484 252	480 775	335 491
Amortissement	438 579	334 909	238 607
Transport	321 764	243 796	180 438
Fournitures et services	245 330	179 580	175 577
Communications	185,165	159 626	144 740
Autres charges	105 839	100 300	55 210
Éducation, formation, congrès	110 000	81 260	35 776
Hébergement	63 847	55 290	31 941
Effet net de la transaction de restructuration (note 14)	-	54 767	17 341
Conseil	69 904	54 062	9 837
Dépenses avant la taxe sur les paris	11 630 909	11 130 035	9 053 900
Taxe sur les paris (note 17)	1 990 000	1 961 076	-
Charges	13 620 909	13 091 111	9 053 900
Excédent annuel	31 205	411 595	809 895
Excédent accumulé, début de l'exercice	6 444 652	6 444 652	5 634 757
Excédent accumulé, fin de l'exercice	6 475 857 \$	6 856 247 \$	6 444 652 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF FINANCIER NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023 Budget	2023 Chiffres réels	2022 Budget
Excédent annuel	31 205 \$	411 595 \$	809 895 \$
Acquisition d'immobilisations	-	(63 311)	(248 748)
Amortissement d'immobilisations	438 579	334 909	363 605
	438,579	271 598	114 857
Diminution (augmentation) des comptes de régularisation	-	(72 384)	97 926
Hausse des actifs financiers nets	469 784	610 809	1 022 678
Actif financier net, début de l'exercice	1 975 380	3 441 092	2 418 414
Actif financier net, fin de l'exercice	2 445 164 \$	4 051 901 \$	3 441 092 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent annuel pour l'exercice	411 595 \$	809 895 \$
Amortissement	334 909	363 605
	746 504	1 173 500
Variations des éléments hors caisse		
Comptes débiteurs	(668 612)	430 222
Charges payées d'avance	(72 384)	97 926
Créditeurs et charges à payer	254 288	42 657
Produit constaté d'avance	34 408	41 591
Provisions pour indemnité de départ au personnel	84 711	109
Provisions pour prestations de retraite au personnel	372 361	(2 280)
Provisions pour prestations de congé de maladie au personnel	5 431	(6 498)
	756 707	1 777 227
Flux de trésorerie utilisé dans les activités d'investissement en immobilisations	(63 311)	(248 748)
Acquisition d'immobilisations		
Augmentation des espèces et des quasi-espèces pour l'exercice	693 396	1 528 479
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	5 852 163	4 323 684
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	6 545 559 \$	5 852 163 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. Nature de l'organisme

La Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (RAJC) a été créée en vertu de la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et des règlements connexes. La RAJC réglemente la vente, le service et la fabrication d'alcool, les employés, les produits et les opérations des jeux de hasard, la vente et la distribution de cannabis, ainsi que les courses de chevaux au Manitoba.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces placements à court terme ont généralement une échéance de trois mois ou moins à l'acquisition et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

Avantages sociaux futurs des employés

- (i) Le coût des obligations découlant des indemnités de départ pour les employés non syndiqués et syndiqués des sections locales 425 et 426 du Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba (SEGM 425 et 426) est déterminé au moyen du rapport actuariel annuel en date du 31 mars 2023. Les indemnités de départ, à la date de départ à la retraite de l'employé, seront déterminées selon les années de service de l'employé admissible et selon la méthode de calcul établie par la province du Manitoba. Pour les anciens employés de la Commission de régulation du jeu du Manitoba et les anciens employés non syndiqués de la division des services de réglementation de la Société des alcools du Manitoba qui sont devenus des employés de la Régie, l'indemnité maximale est actuellement de 23 semaines au salaire hebdomadaire de l'employé à la date du départ à la retraite. L'admissibilité exige que l'employé ait accumulé un minimum de neuf années de service et qu'il prenne sa retraite de la Régie. Pour ce qui est des anciens employés syndiqués de la division des services de réglementation de la Société des alcools du Manitoba qui sont devenus des employés de la Régie, ils ont droit à une semaine de salaire pour chaque année complète de service continu, jusqu'à un maximum de 25 semaines, au salaire hebdomadaire de l'employé à la date du départ à la retraite. La Société manitobaine des alcools et des loteries maintiendra les obligations relatives aux indemnités de départ au 31 mars 2014 pour tous les anciens employés de la Société des alcools et des loteries du Manitoba qui sont devenus des employés de la Régie.

Les frais liés aux prestations obtenues par les employés sont portés aux dépenses lorsque les services sont rendus. Ces frais sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de la méthode des prestations projetées et reflètent les estimations de la direction quant à la durée de service, aux augmentations salariales et à l'âge de l'employé au moment du départ à la retraite. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés sur la durée de vie résiduelle prévue.

(ii) Tous les employés de la Régie font partie de la Caisse de retraite de la fonction publique de la province du Manitoba (la Caisse), qui est un régime de pension fiduciaire à plusieurs employeurs. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées, qui fournit une pension à la retraite fondée sur l'âge du participant à la retraite, la durée du service et la moyenne des gains les plus élevés sur cinq ans.

Le conseil conjoint des fiduciaires détermine le taux de cotisation requis.

La cotisation de la Régie à la Caisse est comptabilisée comme une charge de l'exercice.

(iii) Le coût des indemnités de maladies non-acquises est déterminé par une estimation du nombre de jours acquis pendant l'exercice qui seront utilisés dans des périodes futures en plus du nombre de jours autorisé par année.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont indiquées au coût moins amortissement cumulé. L'amortissement, fondé sur l'estimation de la durée utile du bien, est calculée comme suit :

Mobilier et agencements	10 % sur le solde dégressif
Améliorations locatives	Méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail
Matériel informatique	30 % sur le solde dégressif
Équipement	20 % sur le solde dégressif

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les contrats à long terme en technologie de l'information, le loyer, les assurances et les fournitures, et sont imputées aux résultats des périodes au cours desquelles on s'attend à en bénéficier.

Comptabilisation des produits

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf les droits des licences de jeux, des licences de fournisseur et des permis de réception et les droits de demande de licence, et les droits de courses de chevaux qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés.

Le versement annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries est le montant que la Régie, avec l'approbation du Conseil du Trésor, ordonne à la Société de lui payer.

Les transferts gouvernementaux sont constatés à titre de revenus dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les dispositions relatives au transfert donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Les transferts sont constatés à titre de produits reportés lorsque les conditions de transfert donnent lieu à un passif. Les produits de transfert sont constatés dans l'état des résultats au fur et à mesure que les passifs stipulés sont réglés.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la part de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la divulgation des éventualités à la date

des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour la période concernée.

Les comptes débiteurs sont présentés à la suite d'une évaluation portant sur leur possibilité de recouvrement et si, le cas échéant, une provision appropriée pour créances douteuses est soumise. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles.

Ces estimations et hypothèses sont évaluées de façon périodique, et lorsque des rajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont calculés.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Régie comprennent les espèces et quasi-espèces, les placements à long terme, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs.

Tous les instruments financiers de la Régie sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

Une vérification de la dépréciation de tous les actifs financiers est effectuée chaque année. Lorsque des actifs financiers sont dépréciés, la moins-value est inscrite dans l'état des résultats d'exploitation et l'excédent accumulé.

3. Instruments financiers et gestion des risques financiers

En ayant recours aux instruments financiers, la Régie est exposée aux risques suivants :

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations et occasionne des pertes financières à une autre partie. Les instruments financiers qui peuvent exposer la Régie au risque de crédit sont principalement les espèces et quasi-espèces et les comptes débiteurs.

Les espèces et quasi-espèces ne sont pas exposées à un risque de crédit important, car ses dépôts sont détenus principalement par le ministre des Finances. Les comptes débiteurs ne sont pas exposés à un risque de crédit important, car les créances consistent en droits à recevoir des clients, et le paiement complet est habituellement recouvré au moment prévu. La Régie n'a pas de provision pour créances douteuses. Sa politique est de radier toute créance considérée comme impossible à recouvrer pendant l'exercice.

Risque d'illiquidité

Il s'agit du risque que la Régie soit incapable d'assumer ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance. La Régie gère le risque d'illiquidité en maintenant une trésorerie adéquate. La Régie prépare et surveille des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à l'exploitation et aux activités de placement et de financement prévues. La Régie contrôle et examine continuellement les flux de trésorerie réels et prévus au moyen de rapports financiers périodiques.

Risque du marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les capitaux propres, aient une incidence sur les revenus de la Régie ou sur la juste valeur de ses instruments financiers. Le risque du marché important auquel la Régie est exposée est le risque du taux d'intérêt.

Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'exposition à ce risque s'applique aux espèces et quasi-espèces. Le risque d'intérêt sur les espèces et quasi-espèces est considéré comme faible en raison de leur nature à court terme.

4. Biens désignés

Au cours de l'exercice, le Conseil a approuvé un fonds interne affecté de 4 000 000 \$ pour les dépenses en capital.

5. Débiteurs

	2023	2022
Société manitobaine des alcools et des loteries	619 738 \$	- \$
Autres	2 002	445
Titulaires de licences	62 161	14 144
Licences d'employés	3 150	3 850
	<u>687 051 \$</u>	<u>18 439 \$</u>

6. Comptes créditeurs et charges à payer

	2023	2022
Indemnités de vacances accumulées	549 794 \$	491 388 \$
Salaires et avantages sociaux	142 071	102 661
Créditeurs et charges à payer	293 302	136 627
Autre	2 854	3 057
	<u>988 021 \$</u>	<u>733 733 \$</u>

7. Produit constaté d'avance

Les produits constatés d'avance consistent en droits de licences de service de boissons alcoolisées, de vendeurs de bière au détail, et de vendeurs de cannabis au détail reçus et à inscrire comme produits de l'exercice pendant lequel les recettes qui s'y rattachent sont gagnées.

	Solde au début de l'exercice	Encaissement de l'exercice	Montant imputé aux produits	Solde à la fin de l'exercice
Droits de licence	523 579 \$	1 092 287 \$	1 057 879 \$	557 987 \$

8. Avantages sociaux

Indemnités de départ

(a) Employés non-syndiqués et employés du SEGM sections locales 425 et 426

Le montant du passif estimatif correspondant au cumul des indemnités de départ des employés de la Régie est déterminé à l'aide du rapport actuariel annuel des obligations liées à la cessation d'emploi au 31 mars 2023. Il faut noter que la Société manitobaine des alcools et des loteries conserve l'obligation relative aux indemnités de départ accumulée au 31 mars 2014 pour tous les anciens employés de la division des services de réglementation de la Société des alcools du Manitoba qui sont maintenant des employés de la Régie. La Régie continuera d'inscrire l'obligation relative aux indemnités de départ des anciens employés de la Commission de régulation du jeu du Manitoba et

inscrira l'obligation relative aux indemnités de départ des anciens employés de la division des services de réglementation de la Société des alcools du Manitoba à compter du 1^{er} avril 2014.

Pour les anciens employés de la Commission de régie du jeu du Manitoba et les anciens employés non syndiqués de la division des services de réglementation de la Société des alcools du Manitoba qui sont devenus des employés de la Régie, l'indemnité maximale est actuellement de 23 semaines au salaire hebdomadaire de l'employé à la date du départ à la retraite. L'admissibilité exige que l'employé ait accumulé un minimum de neuf années de service et qu'il prenne sa retraite de la Régie. Pour ce qui est des anciens employés syndiqués de la division des services de réglementation de la Société des alcools du Manitoba qui sont devenus des employés de la Régie, ils ont droit à une semaine de salaire pour chaque année complète de service continu, jusqu'à un maximum de 25 semaines, au salaire hebdomadaire de l'employé à la date du départ à la retraite.

Un rapport actuariel a été fait sur le passif lié aux indemnités de départ au 31 mars 2023. Les obligations nettes de la Régie déterminées de manière actuarielle pour des raisons de comptabilité étaient de 768 528 \$ au 31 mars 2023 (752 320 \$ en 2022). Un gain actuariel de 62 398 \$ sera amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés. L'amortissement de ce gain commencera au début du prochain exercice. Les indemnités de départ pour l'année s'élèvent à 20 641 \$ (77 414 \$ en 2022).

Les principales hypothèses actuarielles à long terme suivantes ont été utilisées dans l'évaluation du 31 mars 2023 et dans l'établissement de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de départ constituées au 31 mars 2023 :

Taux de rendement annuel	4,80 %
Taux d'indexation annuelle des salaires	
(i) augmentations générales	
a) augmentation salariale	2,00 %
b) taux réel	0,50 %
	2,50 %
(ii) augmentations fondées sur le service, le mérite et les promotions	1,00 %

L'obligation découlant des indemnités de départ au 31 mars 2023 comprend les composantes suivantes :

	2023	2022
Passif au titre des prestations constituées	768 528 \$	752 320 \$
Gains actuels non amortis	220 317	182 714
Obligations découlant des indemnités	988 845 \$	935 034 \$

Les charges totales liées aux indemnités de départ au 31 mars 2023 comprennent les composantes suivantes :

	2023	2022
Interêt	44 246 \$	43 960 \$
Coût des prestations au cours de l'exercice	55 001	57 840
	99 247	101 800
Amortissement du gain actuariel sur la durée moyenne résiduelle de service prévue	(24 795)	(24 277)
Total des charges liées aux indemnités de départ	74 452 \$	77 523 \$

(b) Employés non syndiqués et employés du SGEM sections locales 425 et 426

	2023	2022
Obligations au titre des indemnités de départ	30 900 \$	-

L'indemnité de départ payable est fondée sur les conventions collectives avec le gouvernement du Manitoba et le Syndicat général des employés et est comptabilisée au coût en fonction des années de service jusqu'au 31 mars 2023.

Indemnités de maladie non acquises

Les employés non syndiqués et les employés du SEGM, sections locales 425 et 426, accumulent des crédits de congé de maladie qu'ils peuvent utiliser comme des absences payées pendant l'année lorsqu'ils sont malades ou blessés. Les employés ont le droit d'accumuler les crédits de congé de maladie non utilisés chaque année, jusqu'à concurrence du maximum permis en vertu de la plus récente convention collective. Les crédits accumulés peuvent être utilisés dans les années futures si la durée de la maladie ou blessure de l'employé dépasse le nombre de crédits dont il bénéficie pour l'année en cours. L'utilisation des jours de congé de maladie accumulés pour payer les absences liées à une maladie prend fin à la cessation d'emploi. Le coût des indemnités et les obligations liées au régime sont inclus dans les états financiers. L'obligation au titre des prestations constituées liée aux congés de maladie payés que les employés ont acquis est déterminée au moyen d'un modèle d'évaluation conçu par un actuair. L'évaluation est fondée sur les données démographiques relatives aux employés, l'utilisation des congés de maladie et des hypothèses actuarielles. Le coût des indemnités de maladie non acquises est déterminé par une estimation du nombre de jours acquis pendant l'exercice qui seront utilisés dans des périodes futures en plus du nombre de jours autorisé par année. Ces hypothèses comprennent un taux d'actualisation de 4,25 % et une augmentation salariale annuelle de 3,75 %.

Prestations de pension

Tous les employés de la Régie font partie de la Caisse de retraite à prestations déterminées de la province du Manitoba.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la pension de la fonction publique, le personnel de la Régie est admissible à des prestations de retraite. Les participants au régime doivent cotiser à la Caisse selon les taux prescrits pour les prestations déterminées et toucheront des prestations en fonction de la durée du service et de la moyenne des gains annuels calculée sur les cinq années qui fournissent les gains les plus élevés précédant le départ à la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. La Régie doit verser des cotisations égales à celles payées par le personnel à la Caisse aux taux prescrits, ces cotisations étant comptabilisées comme une charge d'exploitation. Selon la Loi sur la pension de la fonction publique, pour les employés non syndiqués et pour les employés du SEGM, sections locales 425 et 426, la Régie n'a aucune autre obligation en matière de pension. Pour les employés de la section locale 146 du SEGM, il y a une responsabilité supplémentaire due à la participation de l'ancienne Commission hippique du Manitoba à titre d'employeur non jumelé. Au 31 décembre 2018, la Caisse de retraite avait un déficit de 5,2 milliards de dollars.

Le volet que représentent les cotisations de la Régie à la Caisse est comptabilisé comme une charge d'exploitation dans la période de cotisation. Les cotisations totales pour cette année se sont élevées à 645 417 \$ (359 055 \$ en 202).

Un passif est établi pour les employés non syndiqués et les employés syndiqués des sections locales 425 et 426 du SEGM dont les gains annuels dépassent la limite prévue par la Caisse ou qui prennent leur retraite pour cause d'invalidité. En vertu du rapport actuariel annuel sur les obligations en matière de retraite au 31 mars 2023, une réserve de 101 854 \$ (105 515 \$ en 2022) a été établie au titre d'obligation en matière de retraite pour ces employés. En raison de la nature de l'obligation, les gains ou les pertes actuariels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice. Les coûts de retraite réalisés cette année ont été réduits de 3 661 \$ (une réduction de 2 280 \$ en 2022). Les principales hypothèses actuarielles à long terme suivantes ont été utilisées dans l'évaluation du 31 mars 2023 et dans l'établissement de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite constituées au 31 mars 2023 :

Taux de rendement annuel

(i) volet inflation	2,00 %
(ii) taux de rendement réel	3,75 %
	<hr/>
	5,75 %

Taux d'indexation annuelle des salaires

(i) augmentations générales	
a) augmentation salariale	2,00 %
b) volet productivité	0,50 %
	<hr/>
	2,50 %

(ii) augmentations fondées sur le service, le mérite et les promotions. Les taux utilisés varient par groupe d'âge, allant du taux le plus élevé de 3,0 % au taux le plus bas de 0 %.

Pour les employés de la section locale 146 du SEGM, la responsabilité est basée sur la responsabilité accumulée par l'ancienne Commission hippique du Manitoba. Selon le rapport actuariel annuel sur les obligations au titre des prestations de retraite au 31 mars 2023, une réserve de 373 454 \$ (371 077 \$ en 2022) a été constituée à titre de passif au titre des prestations de retraite. En raison de la nature du passif, les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés dans les opérations de l'exercice. Les coûts des régimes de retraite réalisés cette année ont augmenté de 2 377 \$. Les principales hypothèses actuarielles à long terme suivantes ont été utilisées dans l'évaluation du 31 mars 2023 et dans l'établissement de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite constituées au 31 mars 2023 :

Taux de rendement annuel

(i) volet inflation	2,00 %
(ii) taux réel de rendement	3,75 %
	<hr/>
	5,75 %

Taux d'indexation annuelle des salaires

(i) Augmentations générales	
a) augmentation salariale	2,00 %
b) volet productivité	0,50 %
	<hr/>
	2,50 %

(iii) augmentations fondées sur le service, le mérite et les promotions. Les taux utilisés varient par groupe d'âge, allant du taux le plus élevé de 3,0 % au taux le plus bas de 0 %.

9. Immobilisations corporelles

	2023			
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Coût				
Mobilier et agencements	1 553 445 \$	-	-	1 553 445 \$
Améliorations locatives	1 996 696	-	-	1,996,696
Matériel informatique	1 437 891	63 311	-	1 501 202
Équipement	134 657	-	-	134 657
	5 122 689	63 311	-	5 186 000
Amortissements cumulés				
Mobilier et agencements	471 240	108 221	-	579 461
Améliorations locatives	443 257	122 418	-	565 675
Matériel informatique	1 181 209	91 170	-	1 272 379
Équipement	66 769	13 100	-	79 869
	2 162 475	334 909	-	2 497 384
Valeur comptable nette	2 960 214 \$	(271 598) \$	- \$	2 688 616 \$
				2022
	Solde au début de l'exercice	Ajouts	Cessions	Solde à la fin de l'exercice
Coût				
Mobilier et agencements	1 532 603 \$	20 842 \$	-	1 553 445 \$
Améliorations locatives	1 884 418	112 278	-	1 996 696
Matériel informatique	1 331 810	106 081	-	1 437 891
Équipement	125 110	9 547	-	134 657
	4 873 941	248 748	-	5 122 689
Amortissements cumulés				
Mobilier et agencements	351 176	120 064	-	471 240
Améliorations locatives	296 099	147 158	-	443 257
Matériel informatique	1 099 610	81 599	-	1 181 209
Équipement	51 985	14 784	-	66 769
	1 798 870	363 605	-	2 162 475
Valeur comptable nette	3 075 071 \$	(114 857) \$	- \$	2 960 214 \$

10. Engagements

La Régie a un contrat de location-exploitation qui expire le 16 décembre 2033 pour ses locaux de Winnipeg et un contrat de location-exploitation qui expire le 31 janvier 2028 pour ses locaux de Brandon. Le paiement minimum annuel à effectuer au titre du bail au cours des cinq prochaines années s'élève à :

2024	280 340 \$
2025	280 340
2026	280 340
2027	280 340
2028	272 690
	<hr/>
	1 394 050 \$

11. Prévisions budgétaires

Les prévisions sont fournies à des fins de comparaison et ont été établies à partir d'estimations approuvées par le conseil d'administration de la Régie.

12. Avances de fonds de roulement

Le ministre des Finances a fait en sorte, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur, par décret (341/1997), que la Régie puisse accéder à des avances de fonds de roulement. Le total des avances non réglées ne doit pas dépasser 2 000 000 \$ (soit la même somme qu'en 2022). Au 31 mars 2023, de ces avances, 2 000 000 \$ (soit la même somme qu'en 2022) étaient inutilisés et disponibles.

13. Opérations entre apparentés

La Régie est apparentée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par la Province du Manitoba. La Régie fait des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont inscrites au montant de l'échange.

14. Transaction de restructuration

Le 1^{er} avril 2022, la RAJC a conclu une opération de restructuration avec la Commission hippique du Manitoba en vertu de la Loi sur la modernisation de la réglementation des courses de chevaux (Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la taxe sur le pari mutuel). La transaction de restructuration a été entreprise pour transférer la responsabilité de la réglementation des courses de chevaux au Manitoba à la RAJC. La Régie a comptabilisé dans l'état de la situation financière les actifs et les passifs reçus de la Commission hippique du Manitoba à leur valeur comptable à la date de la restructuration, comme il est illustré ci-dessous.

Actifs financiers

Espèces	108 264 \$
Comptes recevables	15 293
Investissement à long terme	304 396
	<hr/>
	427 953

Passif

Créditeurs et charges à payer	115 784
Provisions pour prestations de retraite aux employés	371 077
	<hr/>
	486 861
	<hr/>
Endettement financier net	(58 908)
	<hr/>
Actifs financiers nets	
Immobilisations corporelles	4 141
	<hr/>
Valeur totale de l'actif et du passif reçu	(54 767) \$
	<hr/>

Une charge de 54 767 \$ a été comptabilisée à titre de poste distinct de l'état des résultats et de l'excédent accumulé, qui représente l'effet net de l'actif et du passif reçu.

L'état des résultats et de l'excédent accumulé du 1^{er} avril 2022 à la fin de l'exercice comprend les revenus et les charges suivants liés aux responsabilités transférées de la Commission hippique du Manitoba dans le cadre de la transaction de restructuration.

Recettes

Droits de licence	372 283 \$
Taxe sur les paris mutuels	1 961 076
	<hr/>
	2 333 359

Charges

Taxe sur les paris mutuels	1 961 076 \$
Salaires et avantages sociaux	284 372
Dépenses opérationnelles	53 265
Autre	6 834
Communication	4 559
Frais professionnels	1 452
Réparation et entretien	340
	<hr/>
	2 311 898 \$
	<hr/>

15. Montants comparatifs

Certains des montants comparatifs présentés dans les états financiers ont été redressés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice en cours.

16. Frais de responsabilité sociale

Le gouvernement du Manitoba a annoncé, après la fin de l'exercice, son intention de ne plus imposer les frais de responsabilité sociale liés au cannabis (FRS) à compter du 1^{er} janvier 2022. L'état des résultats et de l'excédent accumulé a été ajusté pour refléter les FRS au 31 décembre 2021 et la portion du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 à titre de transfert de financement de la MLLC.

17. Taxe sur le pari mutuel

La Loi sur la taxe sur le pari mutuel a été établie en 1997 pour financer la promotion des courses de chevaux au Manitoba. La taxe sur le pari mutuel est perçue et distribuée par la RAJC. Le fonds Manitoba Standardbred Racing Industry sert à financer les courses attelées. Le fonds de la Horsemen's Benevolent and Protective Association est utilisé pour les bourses de nuit à Assiniboia Downs. Le fonds de la Société Canadienne du cheval pur-sang est utilisé pour les incitatifs des éleveurs et des propriétaires à Assiniboia Downs.

	2023	2022
La Manitoba Standardbred Racing Industry	328 481 \$	334 399 \$
Horsemen's Benevolent and Protective Association	1 289 407	1 315 135
Société canadienne du cheval thoroughbred	343 188	346 751
Commission hippique du Manitoba	-	233 044
	1 961 076 \$	2 229 329 \$

Les chiffres de 2022 sont présentés à titre de comparaisons à titre d'information et ne sont pas reflétés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour 2022 (voir la note 14 pour les résultats de l'opération de restructuration).



1055, promenade Milt Stegall
Winnipeg, MB R3G 0Z6

Téléphone : 204-927-5300
Sans frais : 1-800-782-0363

Courriel : information@LGCamb.ca
Site Web : LGCamb.ca

This report is available on the Liquor, Gaming and Cannabis Authority of Manitoba's website at LGCamb.ca.

La version française de ce rapport annuel est disponible au site web de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba à LGCamb.ca.

Disponible en d'autres formats, sur demande.